

Compte-Rendu du Conseil d'Ecole 1 du jeudi 09 novembre 2023

Excusée :

Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Fronton

Présents : Voir feuille d'émargement.

Préambule :

- Les attributions du Conseil d'Ecole (voir document joint)
- Focus sur les résultats des élections de parents d'élèves :

Cette année encore, l'école a opté pour un vote uniquement par correspondance.

Taux de participation : **48,63 %** - (35,56 % en 2022 et 32,62 % en 2021)

Résultats : 10 membres élus (8 CLES et 2 FCPE) + 10 suppléants (8 CLES et 2 FCPE).

1. Structure de l'école, effectifs, présentation de l'équipe enseignante.

L'école Jean de la Fontaine compte actuellement 10 classes :

2 CP à 23 élèves (Mme Tomasin), et 24 élèves (Mmes Ascaso et Lamora : le lundi)

1 CP/CE1 23 élèves (Mme Ducros)

1 CE1 à 23 élèves (Mmes Aupeix)

2 CE2 à 25 élèves (Mme Alighardashi et Mme Menguy : le jeudi et le vendredi) et 1 à 23 élèves (Mme Sage)

1 CE2/CM1 à 24 élèves (Mme Bobin)

1 CM1 à 25 (Mme Blasco et Mme Lamora : le mardi)

1 CM1/CM2 à 24 élèves (Mme Arabyan)

1 CM2 à 26 (Mme Peyronnet)

Soit, à ce jour, un total de 240 élèves. Pour information, des nouveaux élèves sont arrivés au cours de la période 1 et au retour des vacances de Toussaint, du fait de la livraison toujours en cours de logements à proximité de l'école (9 au total à ce jour).

2. Rased : interventions – coordonnées.

Le Rased : Mme Serres, Maître E, et Mme Benoît, psychologue de l'Education Nationale, interviennent sur notre secteur, à la demande des enseignants. La psychologue peut également intervenir à la demande des familles. Contact : rased-hg23.saint-jory@ac-toulouse.fr et, pour la psychologue : flavie.benoit@ac-toulouse.fr ou 06.31.74.27.07.

Mme Serres prendra en charge des groupes d'élèves de CP, CE1 et quelques CE2 selon les besoins identifiés par les enseignants qui en font la demande.

Référente de scolarité : Mme Valérie BERTOLINO-PERSON. Elle assure le suivi de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Contact : referent07.sdei31@ac-toulouse.fr

3. PIAL : coordonnées. Situation de l'école : nombre d'enfants notifiés et nombre d'AESH.

Les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) sont une forme d'organisation propre aux écoles et établissements scolaires. Ils favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves en situation de handicap (les aides humaines, pédagogiques, éducatives, et, à terme, thérapeutiques), pour une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Les écoles de la ville de Saint Jory sont rattachées au PIAL 17, piloté par le Principal du Collège de Fenouillet et l'Inspecteur de Blagnac.

Coordonnées : Coordonnatrice PIAL 17 sdei31.pial-17@ac-toulouse.fr

Dans l'école, il y a 2 AESH qui prennent en charge 8 élèves. 1 élève bénéficie d'une prise en charge I (16 heures). 2 élèves ont une notification d'orientation ULIS mais, faute de place, sont inscrits actuellement en classe ordinaire.

4. Règlement intérieur : proposition et vote.

Un document de travail a été envoyé aux participants en amont, pour lecture. Des modifications ont été apportées en rouge. Elles concernent les 2 dernières pages, destinées aux élèves.

Le règlement intérieur est soumis au vote :

Pour : 20 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le règlement est voté à l'unanimité.

Il sera envoyé aux familles par voie électronique. Seules les pages 12 et 13 seront imprimées, travaillées en classe avec les élèves et collées dans les cahiers de liaison pour signature.

Un exemplaire papier sera également consultable à l'école, sur demande.

5. Organisation du temps scolaire : demande de maintien de l'organisation actuelle : horaires et durée de la pause méridienne pour la prochaine année scolaire. Proposition et vote.

Le rythme scolaire, sur la ville de Saint Jory, est établi sur 4 journées. Il ressort d'un système dit « dérogatoire », accordé pour trois ans. Il est donc nécessaire de porter, auprès des services du Directeur académique, la proposition pour les 3 années à venir.

Les dérogations au cadre général sont précisées à l'article D.521-12 du code de l'éducation.

Toute dérogation est conditionnée à la transmission au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne d'une proposition d'organisation conjointe de la commune siège (ou de l'EPCI compétent) et d'un ou plusieurs conseils d'école.

L'équipe enseignante : L'organisation des services (ALAE, centre de loisirs, PAJ, CLAS, etc.) offre des compléments d'activité aux élèves et permet une répartition équilibrée de la journée scolaire. L'amplitude de la pause méridienne (deux heures) permet aux équipes sur le terrain de gérer un temps d'activité et de repos nécessaire aux enfants.

Proposition horaire de l'équipe enseignante :

L'équipe enseignante souhaite le maintien de l'organisation actuelle : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 45

Cette proposition équilibre le temps de classe avec une matinée un peu plus longue. Ces horaires tiennent compte également de la nécessité pour certaines familles, de faire le trajet entre l'école maternelle et l'école élémentaire, lorsqu'il y a des fratries scolarisées sur les 2 sites.

Position de la Mairie :

La Mairie souhaite également le maintien du rythme et des horaires actuels.

Les Parents d'élèves :

Pas de remontées particulières. Le rythme convient en l'état.

La proposition d'organisation à 4 jours est soumise au vote du Conseil d'école, avec les horaires sus-mentionnés :

Equipe enseignante :	voix pour : 10	voix contre : 0	Abstention : 0
Représentants de parents d'élèves :	voix pour : 8	voix contre : 0	Abstention : 0
Mairie :	voix pour : 2	voix contre : 0	Abstention : 0
Nombre de votants :	20	Nombre de votes exprimés :	20

Cette proposition sera donc transmise à Monsieur le Directeur académique, seul habilité à arrêter les horaires scolaires, sous couvert de Madame l'Inspectrice de la circonscription de Fronton.

6. Coopérative : présentation des comptes 2022-2023. Orientations pour l'année 2023-2024.

L'école est affiliée à l'OCCE. Comme chaque année, des représentants de parents d'élèves ont vérifié la comptabilité de l'année 2022-2023 et quitus a été établi pour validation des comptes.

Les sommes collectées seront en priorité affectées cette année :

- aux sorties culturelles (cinéma, spectacles, musées, visites). Dans la mesure du possible, aucune participation ne sera demandée aux familles.
- les projets de classes et d'école (ateliers cuisine, Grande Lessive, journées à thème, etc.)
- achat de jeux pour la cour de récréation, si le conseil des délégués en fait la demande.
- l'adhésion à l'USEP pour tous les élèves de l'école (6 € / élève) a été demandée aux familles. L'école a toutefois pris en charge quelques cotisations pour des familles en difficulté financière. L'école achètera du matériel de sport si nécessaire, dans le cadre de sa participation aux activités proposées par l'USEP .

Alimentation de la coopérative :

Subvention de la mairie : 7.380 euros (mai 2023)

Participation du CLES : 1,416 euros (07/12/22)

Don des familles (appel à cotisation).

Actions de l'école : vente de photographies, buvette lors des fêtes, etc.

Solde actuel d'environ de 10 800 euros.

7. Prévention du harcèlement à l'école : cadre institutionnel et recommandations ministérielles.

Travail sur le climat scolaire : orientations de l'école et projets proposés.

Le programme **pHARe** (programme de lutte contre le harcèlement) est généralisé sur tout le territoire depuis la rentrée 2021. Il a pour mission de doter les écoles, les collèges et les équipes pédagogiques, d'une stratégie de lutte contre le harcèlement.

Une ligne nationale (**3020**) a déjà été mise en place, ainsi qu'une ligne et une adresse mail académique : (**05 36 35 83 33** – harcelement@ac-toulouse.fr)

Notre école s'est dotée d'un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement. Dans tous les cas, la directrice est informée et responsable du traitement des situations de harcèlement, en lien avec l'équipe de circonscription. Monsieur Gimat, Conseiller pédagogique, est en charge, entre autre, du climat scolaire. Les équipes pédagogiques peuvent faire appel à lui pour trouver de l'aide dans la gestion de situations préoccupantes mais aussi pour la prévention.

Cette année, le Ministère de l'éducation nationale a pris des mesures supplémentaires.

Entre le 09 et le 15 novembre 23, tous les élèves des écoles élémentaires, du CE2 au CM2, des collèges et des lycées se verront proposer de remplir un questionnaire anonyme visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire au cours d'un temps dédié. Deux heures du temps scolaire seront banalisées à cette fin.

Ce temps banalisé sera l'occasion de mettre l'accent sur la prévention et la détection des situations de harcèlement, première condition de protection des élèves victimes.

L'équipe pédagogique de Jean de la Fontaine s'engage également à mener des actions pour la prévention du harcèlement et la sensibilisation à la citoyenneté, pour l'année scolaire en cours :

- Reconstitution des conseils de délégués, pour travailler avec les élèves sur le climat scolaire. Cette action implique des conseils de vie de classe pour la préparation des conseils de délégués. Les élèves deviennent force de proposition et de décision. Ce travail se fera en lien avec les équipes de l'ALAE. Le 1^{er} conseil des délégués se réunira le **jeudi 16/11/23**.

- Semaine 45/46 : actions pour la journée du harcèlement. Ateliers avec l'infirmière scolaire pour les CM2.

- Semaine 47 : actions pour la journée des Droits des enfants.

- Semaine 49 : actions pour la journée de la Laïcité.

- Semaine 12 : Semaine de la presse et des médias à l'Ecole.

- Semaine 19 : actions pour la journée de l'Europe.

Toutes les classes participeront et ces actions seront adaptées par niveau, selon l'âge des élèves.

- Permis Internet : sensibilisation au cyber-harcèlement pour tous les CM2 : ateliers avec la gendarmerie de Fenouillet (date à fixer).

- Légion d'Honneur : sensibilisation à la citoyenneté pour les CM2 (fin février), atelier en présence

de membres du Comité de la Légion d'Honneur.

- Ateliers avec l'infirmière scolaire pour les CM2 (Puberté) et pour tous les CM1/CM2 : respect du corps (date à fixer).
- Ateliers avec l'infirmière scolaire pour les CE1 et CM1 : Sommeil et écrans.

Le travail sur la prévention du harcèlement est également conduit, tout au long de l'année, lors de l'enseignement de l'EMC (Education Morale et Civique).

8. BCD et de la salle informatique.

La 10ème classe a été installée, en attendant la fin des travaux, dans la bibliothèque qui, de ce fait, ne peut fonctionner cette année. D'ailleurs, le travail de création du fonds a été suspendu (enregistrement des livres et organisation).

Les ordinateurs ont été déplacés dans les ateliers du bâtiment principal, pour la même raison.

9. Projets de l'équipe enseignantes pour l'année scolaire.

- **Journée du sport à l'école** : ateliers le 21 et 22 septembre 23. Toutes les classes ont participé.
- **Sortie au couvent des Jacobins** (CM2 et CM1) : le 19/10/23.
- **La grande lessive** : 2 fois dans l'année. La 1^{ère} le jeudi 19/10/23. Thème : Avec ou sans eau. La prochaine aura lieu en mars, thème imposé que l'on ne connaît pas encore.
- **Salon REGAL - MEET** de Blagnac pour les CP A et B – CP/CE1, CE2 A et B et les CE2/CM1. Le 15/12/23.
- **Chorale** : représentation au Foyer Rural le mardi 19 décembre 2023.
- **Spectacle à Odyssud** : Sorcière (le 18/12 pour les CPA et CP/CE1 et le 19/12 pour les CEA et CM1/CM2).
- **Séjour Ski** : CM2 et CM1/CM2 : du 29 janvier au 2 février 2024.
- **1,2,3 Chantons** à Villemur pour la classe de CE1 (Mme Aupeix) et CP/CE1 (Mme Ducros)
- **Fête de l'école** : mardi 18 juin (en fonction de l'aide des parents on fera des jeux, des animations...) et un repas partagé. A confirmer.
- **Projet USEP** : toutes les classes sont inscrites à un projet USEP cette année.
- **Projet Sport Boules lyonnaises** : tout le cycle 2 – avec intervenant.
- **Projet Hand** : avec intervenant – en cours de réflexion et d'organisation.

Pour mémoire : le choix de l'équipe enseignante de proposer des sorties s'inscrit dans l'axe 3 de notre Projet d'école : Accéder à une culture commune et valoriser le Vivre ensemble, avec comme objectif prioritaire : Favoriser la réussite des élèves à l'encontre des déterminismes sociaux et territoriaux par des apports culturels.

10. ALAE :

Présentation de l'équipe et organisation. L'effectif est-il au complet ? Il manque 1 animateur.

Activités proposées sur les temps d'accueil et lors de la pause méridienne.

- chant
- danse
- jardinage

- teckby

Quel est l'impact du manque de locaux et quelle sera l'organisation en cas de pluie et/ou de froid ? Les élèves n'ont accès qu'à une seule salle et à la halle sportive.

Peut-on garder au moins un algeco pour l'année à venir ?

Réponse de la mairie : demande à prévoir dans le budget mairie de l'année prochaine.

11. Questions des Parents d'élèves aux représentants de Mairie :

- Agrandissement de l'école : les délais sont-ils tenus ? Date prévisionnelle de livraison ?
Livraison courant mars 2024, pas de retard actuellement.
- Alarme incendie et intrusion hors service : peut-on avoir une date de réparation ?
Rien ne peut être fait tant qu'il n'y a pas de retour de l'expert en assurances.
- Qui fournit les goûters le mercredi à l'ALAE et qui choisit le contenu ?
C'est la mairie en fonction de ce que les enfants ont mangé le midi et en prenant en compte les problématiques d'obésité etc.

L'ALAE fournit une collation le mercredi matin à 8h.

- Peut-on prévoir l'achat de bancs supplémentaires pour le préau ?
Il faut attendre l'étude du budget pour pouvoir investir dans de nouveaux bancs.
- Aménagements proposés par la Mairie dans les établissements scolaires en cas de fortes chaleurs : qu'est-ce qui a été fait ?
Rajout de portes battantes dans le couloir pour favoriser l'évacuation de la chaleur. Le système de ventilation mis en place devrait fonctionner prochainement.
- Chauffage : la carte de la chaudière a grillé et sera changée vers le 15 novembre. En attendant, il y aura une tentative de la mettre en marche forcée.
- Internet : réparation provisoire mais pas de réparation prévue pour l'instant.

Actions des parents d'élèves CLES :

- Participation de 1380 euros et 155 euros. Ces sommes seront versées prochainement à la coopérative scolaire.
- Vente de sapin ouverte à tous. Ils seront à récupérer le samedi 2 décembre 23, à la Maison des Associations. Possibilité également d'acheter cette année des boules personnalisables. Les flyers à destination des familles seront donnés très prochainement.

La séance est levée à 20 h 30.

C. Ascaso
Secrétaire de séance

P. Alighardashi,
Directrice et présidente de séance

Les fédérations de parents d'élèves sont invitées à relire et signer le P.V. pour validation.